

Compte rendu du GT du 16 mars 2015

Service de Publicité Foncière Enregistrement

Le 16 mars 2015 un nouveau Groupe de Travail a été convoqué sur le rapprochement des Services de Publicité Foncière et des Services de l'enregistrement.

La CGT Finance Publique a rappelé son opposition au rapprochement Service de Publicité Foncière – Pôle Enregistrement qui loin de répondre aux seules préoccupations « métiers » sont guidées par des « économies d'échelle » répondant aux contraintes induites par les politiques d'austérités.

La DG en préambule, nous a annoncé que ce GT ne traiterait pas des aspects mutations renvoyé au groupe de travail mutation, rémunération renvoyé au GT Indemnitaire, ni sur la gestion des stocks de Paiement différés et ou fractionnés.

Cartographie (Fiche 1)

Lors du Groupe de Travail du 06 octobre 2014, les Organisations syndicales avaient demandées une cartographie des emplois au sein des Pôles Enregistrement.

Réponse de la DG : Nous disposons d'une image au 1^{er} septembre 2014, mais elle ne sera pas communiquée aux Organisations Syndicales.

Analyse de la CGT Finances Publique : Sans visibilité comment ne pas craindre que ces restructurations se fassent avec évaporation d'emplois.

La cible quant à elle est bien fixée à la mise en place d'un Service de Publicité Foncière Enregistrement par département sauf circonstances locales particulières (raisons géographique, importance des enjeux) mais non précisées lors du GT.

Aucune étude d'impact du départ des SPF et Enregistrement vers d'autres implantations ne nous a été communiqué, notamment pour les petites structures (risque de disparition de ces structures).

Et le reclassement des postes comptables ?

Réponse de la DG : s'ils doivent intervenir cela se fera à posteriori.

Quant au maillage territorial, la DG considère que les usagers particuliers représentent un trop faible volume des utilisateurs pour que la proximité soit un critère pertinent.

La CGT a renouvelée sa demande de tenue préalable de CT et de CHTSCT.

Formation professionnelle (Fiche 2)

Des stages sont d'ores et déjà listés mais la situation doit évoluer en liaison avec l'ENFIP.

La CGT a rappelé son attachement aux stages présentiels et l'importance d'une formation juridique pour l'intégration de ces services. Nous nous sommes étonnés de la polyvalence induite par certaines de ces formations.

Réponse de la DG : Pour l'accueil assuré par les personnels de Pôles Enregistrement une forme de polyvalence sera de mise. Pour les autres missions, notamment la tenue du fichier immobilier il n'est pas envisagé de polyvalence.

La CGT a souligné le risque de perte de technicité engendrée par ces déménagements. En effet, on peut penser que de nombreux collègues privilégieront la résidence au détriment du métier.

Montreuil 19/03/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

Formation professionnelle Personnel d'Encadrement (Fiche 3)

Il a été abordé la question du recrutement il sera fait par partie par poste à profil, cette solution n'étant pas non plus sans écueil selon la DG.

Après avoir rappelé son opposition au postes à profil, la CGT a précisé que les postes doivent être ouverts et accessibles à l'ensemble des collègues, avec un accompagnement et des formations nécessaire au soutien technique mais aussi à l'encadrement.

Impact du rattachement de l'enregistrement à des Services de Publicité Foncière en matière de ressources humaines (Fiche 4)

A notre demande, la DG a précisé que les agents ayant la « double casquette » au sein d'un SIE seraient eux aussi bénéficiaire de la priorité à suivre leur emploi, mais après les agents à 100% Enregistrement.

Les agents qui ne souhaiteraient pas suivre la mission pourront rester sur la ville (et non la RAN) pour les B et C et pour les A si au moins 3 postes A subsistent.

Maintenant si le site disparaît.....

Les agents ALD et EDR sont hors du champs de la priorité.

Informatique (Fiche 5)

La 1ère phase : de mise en situation sur un site «non encore déterminé» (certainement sur la région IDF) mais où les SPF et Enregistrement sont déjà présents, se déroulera de fin août à octobre sur un échantillon d'actes, l'avis des agents sera recueilli.

Les conclusions seront connues fin octobre début novembre.

FIDJI gèrera la gestion, la comptabilité de l'enregistrement, la saisie pour BNDP et l'arrêté comptable.

Un bordereau sera ouvert et ne sera fermé que lorsque l'ensemble des actes et déclarations de la journée auront été traités, il n'y aura pas d'arrêt chaque jour des actes présentés à l'enregistrement leur conférant ainsi date certaine.

Analyse CGT : risque de saisie d'actes sous seing privés sur une date autre que celle de sa présentation.

Au sujet de la caleulette, elle sera de deux types, l'une autonome pour le renseignement des usagers, l'autre serait un module de pré-saisie les données pouvant être intégrées au bordereau journalier, de quel date ? Dans quel délai ?

Le logiciel intégrera un nouveau module de recouvrement

amiable qui sera parallèlement livré à quelques SPF pour test. Ce module de recouvrement amiable permettra le recouvrement des pénalités non spontanément réglées.

Reste la gestion des paiements impayés, ce point n'a pas été abordé.

Il y aura donc création d'un portefeuille de recouvrement au sein des SPFE.

La DG n'a pas donné plus de détail quant aux sites de test, ni sur les retours qui en seront fait.

Un autre module de recouvrement forcé sera livré dans un 2e temps (2016).

L'administration a reconnu que pour l'instant elle rencontrait des problèmes de blocages entre FIDJI et F13S.

Le transfert ne pourra se faire qu'une fois le module informatique au point.

La responsabilité comptable pourra migrer n'importe quel début de mois.

Les problèmes de travaux immobiliers seront étudiés par les DDFIP. Ça nous semble pourtant être un problème important qu'il serait souhaitable de voir suivi par la centrale.

Même si la DG nous a affirmé ne pas avoir de date butoir pour la mise en place de ces SPFE, dès que l'outil informatique sera disponible, il y a fort à croire que les restructurations vont aller bon train.

Les services déménagés partiront avec leurs dossiers et leurs archives.

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES, ce rapprochement n'a d'autre objectif que celui d'obéir à une contrainte budgétaire imposée par la politique d'austérité qui frappe les services publics depuis quelques années. Prétendre que cette nouvelle restructuration apportera plus de réponses que de questions est une erreur. N'oublions jamais, comme l'a rappelé fortement la CGT lors de ce GT, que derrière les chiffres, les volumes, il y a des femmes et des hommes qui vont pour beaucoup d'entre en pâtir. Nous avons dénoncé la perte inévitable de technicité et de savoir, nos collègues seront-ils prêts à des déplacements quotidiens de 40 km (voir plus) pour suivre la mission ? Ce sont beaucoup de coquilles vides qui seront déplacés. Au final, les missions, les agents et les usagers seront pénalisés.

Il n'y a pas de fatalisme et il est toujours possible de défendre nos métiers, nos emplois et nos conditions de travail.

Au delà de la journée d'action du 9 avril, la CGT FINANCES PUBLIQUES, continuera avec le plus grand nombre à s'opposer à la casse du service public de qualité et de proximité.

Tous dans l'action et à Paris le 9 avril 2015